CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E3795** **VALABLE JUSQU'AU** **06/11/2027**

ÉDITÉ LE 14/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1991

Forme juridique : SAS

Capital : 95 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 91 B 112

Siret : 382 470 169 00022

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 9234330

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 2586767404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 2586767404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : SAS CALAMEL

50 ROUTE DE NARBONNE
11800 TREBES

Téléphone : 04 68 78 77 01 **Fax :** 04 68 78 66 59
Portable : 06 68 01 80 91

Responsabilité légale :
HOLDING CALAMEL (878 964 709)

Site Internet : https://calamelconstructeur.fr

E-mail : sas.calamel@calamelconstructeur.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 048 649 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	18	29/09/2026
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	18	29/09/2026
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	2	30/05/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/10/2026 16:28

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025